

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 97 (2000)
Heft: 4

Rubrik: Comptes rendus

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comptes rendus

Fédération cantonale neuchâteloise d'Apiculture

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du vendredi 18 février 2000

Elle s'est tenue à l'Hôtel de la Croix-d'Or à La Chaux-de-Fonds, le vendredi 18 février 2000 à 20 h, avec l'ordre du jour suivant :

1. Salutations.
2. Appel.
3. PV de l'assemblée 1999.
4. Correspondance.
5. Rapports : du président, du caissier, des vérificateurs des comptes.
6. Désignation de la section vérificatrice des comptes 2000.
7. Rapports : de l'inspecteur cantonal, du responsable de la vulgarisation, du responsable de l'élevage, de la responsable du contrôle du miel.
8. Activités 2000.
9. Budget 2000.
10. Cotisations 2001.
11. Assemblée des délégués SAR du 18.3.2000.
12. Divers.

Le président Didier Gigon ouvre la séance en saluant les participants. La liste des présences porte la signature de 19 membres. Toutes les sections sont représentées.

Correspondance

- Le président lit les différentes correspondances reçues :
- Lettre de démission de Willy Debély comme conseiller apicole.
 - Lettre de candidature d'Yves Gavillet pour le poste de moniteur-éleveur.
 - Correspondance adressée à la SAR pour les candidatures d'Yves Gavillet et Willy Debély comme moniteurs-éleveurs, alternant une année sur deux (à ce jour, pas de réponse de la SAR).
 - Lettre de la Confrérie du Grand Apier concernant l'exposition Mednat à Lausanne du 29.3. au 2.4.2000. Concernant ce dernier point, l'assemblée renonce à participer au stand que la SAR tiendra.

Rapport du président

Le président Didier Gigon nous fait part des décès de membres des différentes sections. Il s'agit de M. Gaston Musy et M^{me} Raymonde Haussener de la Côte neuchâteloise, MM. Pierre Bellenot et René Collin du Val-de-Ruz et M. Jean-Pierre Hennet de La Chaux-de-Fonds. Une minute de silence est observée par l'assemblée pour honorer leur mémoire. La participation de notre fédération au concours de bûcheronnage à Colombier a permis à un comité dynamique d'organiser et de présenter l'apiculture durant les deux jours que durèrent ces concours. Des volontaires de chaque section se sont succédé au stand, tout d'abord pour le monter, puis pour faire déguster les différents miels de notre canton, pour promouvoir l'apiculture, ainsi que pour l'organisation du concours. Des milliers de personnes ont passé devant notre stand. Ce succès nous encourage à participer en avril 2000 à l'exposition Floris à La Chaux-de-Fonds. Didier demande que le même enthousiasme règne pour cette manifestation où plus de 20 000 visiteurs sont



attendus. Il remercie chaleureusement les apicultrices et apiculteurs qui ont organisé et participé à cette manifestation. L'année 2000 se terminera par la journée cantonale qui sera organisée par la section de la Côte neuchâteloise. Le président termine son rapport avec ses remerciements au caissier et au secrétaire de la fédération.

Rapport du caissier

Michel Fahrny nous donne lecture des comptes 1999 de la fédération. Ceux-ci bouclent avec un léger bénéfice de Fr. 73.80. La fortune de la fédération passe ainsi à Fr. 25 118.92. Toutefois, la facture SAR de la vulgarisation apicole d'un montant de Fr. 1333.80 est arrivée trop tard pour être dans les comptes 1999. De même, les remboursements de l'impôt anticipé et une indemnité SAR sur les frais du stand de Colombier se retrouvent eux aussi sur l'exercice 2000. Cette situation pénalisera le budget 2000 de Fr. 521.30. Enfin, l'obligation de Fr. 18 000.– de la BCN à 6,25 % aura rapporté Fr. 1125.– annuellement pendant huit ans. Elle ne pourra pas être remplacée par une autre d'intérêt équivalent. Le dynamisme de la fédération (cours pour 60 débutants, participation à diverses manifestations, etc.) coûte de l'argent. L'exercice 2000 sera plus difficile et laissera un déficit de l'ordre de Fr. 300.– à Fr. 400.–. Si rien n'est entrepris, l'exercice 2001 verrait, avec l'absence de Fr. 1125.– d'intérêts mentionnés, des déficits chroniques dépassant largement le millier de francs. Le caissier ne veut pas être alarmiste, mais cette analyse réaliste est partagée par le président et le secrétaire de la fédération, ainsi que par l'ensemble des présidents des sections. Pour conclure, Michel remercie les caissiers des sections pour leur prompt paiement des cotisations.

Rapport des vérificateurs

La société de La Chaux-de-Fonds était désignée pour vérifier les comptes 1999. Ils ont été trouvés en ordre par M^{mes} Elisabeth Muller et Rose Aubry. Elles demandent à l'assemblée de les accepter avec remerciements au caissier.

Les trois rapports ci-dessus sont acceptés par l'assemblée.

Nomination des vérificateurs

Pour les comptes 2000, c'est au tour de la section de la Côte neuchâteloise de désigner deux vérificateurs.

Rapport de l'inspecteur cantonal

Dans son préambule, Pierre Paratte signale que l'hivernage des colonies fut bon. Les récoltes ont été dans l'ensemble très moyennes, voire nulles en certains endroits. Le nombre d'apiculteurs semble se stabiliser par rapport aux dernières années. Pour ce qui est de l'état sanitaire, rien à signaler pour le noséma. Trois cas d'acariose ont été signalés dans le district de Boudry. Aucun cas de loque à signaler. Concernant la varroase, une grande incertitude règne actuellement quant aux traitements à effectuer. Une grande partie des apiculteurs traitent à l'acide formique et oxalique. D'autres utilisent le Thymovar, l'Apistan ou le Périzin. A quand le produit miracle ? Concernant les mesures préventives contre les épizooties, il a été procédé à l'inspection de tous les ruchers des cercles 1 (Neuchâtel) et 5 (Le Locle) les 8 et 29 mai 1999. Ces deux journées se sont bien déroulées grâce à la parfaite organisation des inspecteurs de ces deux cercles. Pierre remercie les inspectrices et inspecteurs pour le sérieux du travail effectué, ainsi que pour la bonne ambiance qui a régné tout au long de ces journées. Trafic d'abeilles : aucune importation de reine n'a eu lieu. Les éleveurs se sont rendus dans les stations de Vermeilley, Tovassières, Moléson et au Mont-Dar. Les moniteurs-éleveurs se sont rendus à la station de Bonatchiesse.

Le recensement des ruchers au 1^{er} novembre 1999 a donné les résultats suivants :

- Neuchâtel : 44 ruchers (–2), 316 colonies (–5), 42 apiculteurs (–).
- Boudry : 92 ruchers (–1), 840 colonies (–22), 74 apiculteurs (–2).
- Val-de-Travers : 76 ruchers (–1), 619 colonies (–20), 60 apiculteurs (–).
- Val-de-Ruz : 75 ruchers (+3), 795 colonies (+23), 57 apiculteurs (+3).



- Le Locle: 56 ruchers (–2), 560 colonies (–5), 47 apiculteurs (–2).
- La Chaux-de-Fonds: 66 ruchers (–3), 599 colonies (–12), 63 apiculteurs (–2).
- Total: 409 ruchers (–6), 3729 colonies (–41), 343 apiculteurs (–3).

Les inspecteurs de cercles et les inspecteurs suppléants se sont réunis le 29 mars 1999 à La Chaux-de-Fonds, pour une assemblée générale à laquelle participa le vétérinaire cantonal M. Gobat. Le 1^{er} juillet 1999, une modification du règlement cantonal sur la police sanitaire des abeilles a entraîné la cessation de l'activité des inspecteurs âgés de plus de 65 ans. Suite à cette modification, les personnes suivantes ont cessé leur activité: Albert Perrinjaquet, inspecteur du cercle 3, Georges Monnier et Claude Bourquin, inspecteurs suppléants du cercle 4, René Mangold, inspecteur suppléant du cercle 5 et Willy Samt, inspecteur suppléant du cercle 6.

Michel Bongard a déménagé à Montreux et sera désormais inspecteur vaudois. Frédy Zuber quitte sa fonction d'inspecteur pour raison de santé. L'inspecteur cantonal adresse ses sincères remerciements à tous ces inspecteurs pour le sérieux, la compétence et la disponibilité dont ils ont toujours fait preuve. Les postes d'inspecteurs des cercles 1 et 3 étant devenus vacants, le service vétérinaire a pris la décision de grouper les cercles 1 (Neuchâtel) avec celui de Boudry, alors que le cercle 3 (Val-de-Travers) sera rattaché au cercle 5 (Le Locle). Merci à Michel Jaccard et Sylvain Robert d'avoir accepté cette tâche supplémentaire. En conclusion, Pierre Paratte remercie tous les collaborateurs qui à divers titres lui ont accordé leur soutien dans l'accomplissement de son travail.

Lors de la mise en discussion de ce rapport, le président du Val-de-Travers Jean Brunisholz s'étonne que l'on supprime des postes d'inspecteurs alors que les contrôles restent et ne sont pas diminués. Pierre Paratte précise que la décision de limiter l'âge des inspecteurs à 65 ans a été prise par le canton. Il regrette aussi cette décision qui le prive de quelques inspecteurs qui sont disponibles la semaine, ce qui est appréciable lors d'intervention dans des ruchers en cas de loque ou autres maladies. De plus, la suppression des laissez-passer diminue le travail de l'inspecteur de cercle et rien n'empêche qu'il habite hors du district.

Rapport du responsable de la vulgarisation

Michel Fahrny nous lit son rapport sur les activités 1999. La saison 1999 a été caractérisée par des pertes de colonies pendant l'hiver 1998-1999 ou au tout début du printemps 1999. Si le varroa n'est pas étranger à cette situation, quelques colonies sont aussi mortes de faim. Certaines colonies ont eu de la peine à se développer et, de ce fait, ont manqué la récolte. D'autres, plus précoces, ont engrangé du miel, particulièrement du miel d'érable. Les trois conseillers apicoles ont dispensé des cours auprès des apiculteurs des sections neuchâteloises. Ils ont participé à des visites de ruchers organisées pour les apiculteurs ou pour des classes d'écoles ou encore dans le cadre de passeport-vacances. Gilbert Dey a fait très fort en organisant un cours pour débutants où soixante personnes se sont inscrites! Les trois conseillers ont suivi les cours de formation dispensés par la SAR et le Liebefeld. Les conseillers et moniteurs du canton ont animé un stand, avec l'aide de nombreux apiculteurs, dans le cadre de la fête du bûcheronnage, sous l'égide de la Fédération cantonale d'apiculture. Ce fut un succès.

Suite à la démission de Willy Debély, l'effectif des conseillers apicoles du canton a passé de trois à deux! Actuellement, aucun candidat ne peut reprendre ce poste. Michel remercie chaleureusement Willy pour toutes ces années passées au service de la vulgarisation.

Rapport du responsable des moniteurs-éleveurs

Le groupe des éleveurs comprend cinq moniteurs sous la responsabilité de Claude Bourquin. L'activité du groupe a débuté à Grangeneuve le 20 février 1999 avec le président romand Fernand Métrailler (pour la dernière fois) et Charles Maquelin, chef technique. Le 24 mai a lieu le cours de formation et de pointage avec la participation de tous les moniteurs, ainsi que Yves Gavillet, Willy Debély et les moniteurs du Jura ber-



nois. Didier Gigon, François Mojon, Eric Amstutz et Claude Bourquin organisent un cours d'élevage.

Activités dans les stations :

- Bonatchiesse: 116 ruchettes, 103 fécondées, 89 %.
- Tovassière: 247 ruchettes, 224 fécondées, 90 %.
- Moléson: 37 ruchettes, 29 fécondées, 78 %.
- Vermeilley: 143 ruchettes, 123 fécondées, 86 %.
- Total: 543 ruchettes montées en station.

C'est le dernier rapport de Claude qui cède sa place à François Mojon à qui il souhaite plein succès.

Rapport de la responsable du contrôle du miel

Rose Aubry relève que, malgré les articles sur l'étiquetage des boîtes de miel qui ont paru dans le journal de la SAR, on trouve encore sur le marché des pots sans aucune mention. Elle rappelle que les indications suivantes sont obligatoires selon la nouvelle ordonnance sur les denrées alimentaires :

1. Dénomination spécifique selon l'article 20 (miel).
2. Nom et adresse du producteur ou de l'entreprise de conditionnement.
3. Le pays de production (miel suisse).
4. Le poids net.
5. L'indication du lot selon art. 27. Il faut indiquer après la lettre « L » une dénomination ou un numéro qui permet d'identifier l'unité de production à laquelle appartient le miel (par exemple L 799N = récolte juillet 1999 à Neuchâtel).

Autre sujet qui préoccupe Rose dans son travail de contrôle du miel : la propreté du miel ! Bien du miel est mal filtré et pas suffisamment écumé avant la mise en pot. Au Liebefeld, nous avons eu l'occasion de juger des miels qui avaient été admis par le contrôle, mais qui n'auraient pas dû obtenir le label (pattes d'abeille, mouchérons, particules de cire, et même des OVNI (objets visiblement non identifiés) !

Rose signale que 26 échantillons de miel ont été contrôlés, pour un total de 4105 kg provenant de 490 ruches. Moyenne par colonie: 8,377 kg. 3738 labels ont été délivrés et Fr. 808.95 payés à la SAR. Un échantillon a été refusé avec un taux d'humidité de 18,8 %. Détail par section : La Béroche : 4 échantillons/1245 kg, La Chaux-de-Fonds : 7/830 kg, Montagnes neuchâteloises : 4/660 kg, Val-de-Ruz : 10/1270 kg, Côte neuchâteloise : 1/100 kg.

Suite à ce rapport, et pour appuyer ce que Rose a dit au début, l'inspecteur cantonal lit la lettre qu'il a reçue du Département de l'économie publique, office de vérification en métrologie. Le chef de cet office signale que plusieurs lots de miel en vente dans des commerces ne remplissent pas les conditions requises. En effet, aucune déclaration de quantité et aucune indication sur les personnes qui conditionnent ce miel ne figurent sur les emballages. Suit l'énumération de ce qui doit figurer sur l'étiquette de l'emballage du miel. L'office cantonal prie Pierre Paratte d'informer les apiculteurs du canton sur la législation en vigueur. Une copie de cette lettre a été remise à chaque président pour l'information au sein de leur section.

Activités 2000

Floris

Daniel Deleury soumet à l'approbation de l'assemblée la participation de la fédération à Floris 2000. Il s'agit d'une exposition horticole, viticole et des produits du terroir qui aura lieu dans les halles de Polyexpo à La Chaux-de-Fonds du 28 avril au 1^{er} mai 2000. Le comité de cette manifestation propose à notre fédération un emplacement dans la zone « Produits du terroir » pour un prix modique Fr. 300.-. En 1998, l'exposition a attiré 18 000 visiteurs. Cette année, ce nombre devrait être largement dépassé. L'entrée est gratuite. La ville de Winterthur et son service des parcs et promenades sera l'hôte d'honneur. De plus, l'émission « Monsieur Jardinier » de la Radio Suisse romande sera diffusée en direct depuis Polyexpo le dimanche 30 avril.



Daniel a transmis le 6 janvier une lettre à chaque section afin de les informer et de savoir si des membres seront prêts à offrir quelques heures de travail (montage et démontage du stand) ou de présence durant les heures d'ouverture de l'exposition. Plusieurs inscriptions lui sont déjà parvenues. Mise au vote, la proposition du comité pour la participation à cette manifestation est acceptée à l'unanimité. Un comité d'organisation est formé avec les membres suivants : M^{mes} Hélène Baur, Annelise Blanchoud, Rose Aubry, et MM. Albert Perrinjaquet, André Rérat, Eric Aubry et Daniel Deleury.

Journée cantonale

Cette année, c'est la section de la Côte neuchâteloise qui organisera cette journée.

Congrès romand d'apiculture

Willy Debély nous donne quelques précisions concernant le 1^{er} Congrès romand, qui se tiendra à l'Aula de l'Université de Neuchâtel. L'assemblée des délégués aura lieu le matin, puis le repas sera servi au Restaurant de la Patinoire. L'après-midi sera consacré à l'audition de deux conférences : « Les vertus du pollen », par Patrice Percie du Sert, et « Les plantes aromatiques et médicinales », par M. Charles Rey. Quelques stands de matériel apicole seront dans le hall. Willy demande qu'une section soit également présente, car les conférences seront publiques et il serait bon que les apiculteurs du canton soient là. Philippe Küpfer annonce que sa section viendra. Des affiches sont distribuées par le président de la SAR afin que chacun en mette dans sa commune.

Budget

Le budget 2000 laisse entrevoir un excédent des dépenses de Fr. 268.-. Il ne tient pas compte d'une participation de la fédération à l'exposition Floris qui a été votée au point 8.

Cotisations 2001

Comme déjà mentionné dans son rapport, le caissier ainsi que le comité s'inquiètent de la situation future des finances de la fédération. En effet, l'expiration de l'obligation placée à 6,25% à la BCN apportera une moins-value annuelle de Fr. 855.-. Avec l'augmentation des tarifs postaux et autres, les déficits dès 2001 vont largement dépasser le millier de francs. Le comité est donc unanime à proposer une augmentation des cotisations de la fédération de Fr. 3.- par année, ce qui les porterait à Fr. 5.- par apiculteur et par an. A noter que la dernière augmentation a eu lieu en 1976, il y aura donc un quart de siècle ! Le président met au vote cette proposition qui est approuvée à l'unanimité.

Assemblée des délégués SAR

Willy nous signale les principaux thèmes qui seront abordés lors de ce congrès, à savoir :

- l'augmentation de la prime de base de l'assurance « Déprédation » de Fr. 2.- à Fr. 4.- ;
- propositions des fédérations ou sections pour l'organisation du 125^e anniversaire de la SAR en 2001 (Nyon/Vaud avait organisé le 100^e) ;
- le remplacement en 2001 de notre rédacteur Robert Fauchère ;
- renouvellement des mandats de MM. Schneeberger et Debély.

Willy rappelle également que la SAR a un site Internet et que chaque section peut mettre des avis, documentations et autres. Le secrétaire de la fédération peut vous donner tous les renseignements.

Divers

Willy Devély nous informe que le comité de la Fédération suisse d'apiculture se réunira le 8 juillet prochain à la Vue-des-Alpes. La fédération neuchâteloise les accueillera. Une visite du rucher d'Eric Aubry est programmée. Lors du contrôle de la *Revue suisse d'Apiculture*, Willy a été surpris d'y trouver sa photo en bonne place. Celle-ci a été envoyée à son insu et il a demandé qu'elle ne soit pas publiée. Cette photo a été prise lors du concours de bûcheronnage qui a eu lieu en octobre 1999 à Colombier et auquel la fédération a participé en y organisant, entre autres, des jeux dont le thème était naturellement l'abeille ! Le mystère reste entier sur l'auteur de cette photo ! Alors, Willy, ne soit pas fâché ! C'est la rançon de la gloire...



Philippe Küpfer, président de la Côte neuchâteloise, nous communique le projet « Relation entre plantes et environnement » en cours à l'Université de Neuchâtel (il est professeur de biologie). Un des thèmes de ce projet est « Les plantes transgéniques ». Certainement que dans un proche avenir des plantes transgéniques seront autorisées. Certaines seront préjudiciables à l'abeille. Ce projet implique un gros financement (environ 4,5 millions par année). Une partie reviendrait au canton. Philippe sollicite une lettre d'appui de la part de la fédération au directeur du projet. Chacun est d'accord avec cette demande.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 21 h 55.

Le secrétaire : Daniel Deleury

Exposition horticole, viticole et des produits du terroir

Après l'évolution et le succès incontesté des expositions FLORIS 97 (15 000 visiteurs, 23 exposants sur 2000 m²) et FLORIS 98 (18 000 visiteurs, 44 exposants sur 3000 m²), le comité d'organisation de FLORIS a décidé de mettre sur pied, sous la dénomination FLORIS 2000, une nouvelle exposition avec pour ambition la venue de 50 exposants sur 4000 m² et 20 000 visiteurs.

L'horticulture, la viticulture et les produits du terroir en sont les thèmes principaux. Cette manifestation sera complétée par la présentation d'œuvres d'art de divers artistes suisses. Les artisans locaux au travail seront également présents.

Nous aurons le plaisir d'accueillir, pour marquer l'arrivée prochaine du printemps, la ville de Winterthur en tant qu'hôte d'honneur.

De plus, nous saluons la venue de la Radio Suisse romande « La Première » par M^{me} Christine Magro, qui retransmettra en direct sur les ondes, le dimanche 30 avril, l'émission « Monsieur Jardinier ».

Le public est cordialement invité à participer à cette manifestation qui, comme le veulent ses organisateurs, se déroulera dans un cadre convivial et ouvert à tous.

FLORIS 2000 s'est donné pour but d'offrir aux exposants la faculté de recevoir les clients dans un cadre enchanteur, coloré et dans une ambiance des plus cordiales. Ces exposants auront la possibilité de faire connaître au public le savoir qui les anime, les produits de leur travail ou qu'ils représentent, le service de distribution et de dépannage qu'ils assurent. Produits qu'ils pourront vendre sur place ou prendre les commandes nécessaires.

Animations

Il sera proposé au public des conférences interactives et diversifiées en direct des stands. Il y aura d'autre part des divertissements musicaux à l'heure de l'apéritif.

Objectif et conclusion

Avec une offre des plus diversifiées de la branche spécialisée et des divertissements, FLORIS 2000 se veut une vitrine des plus sympathiques et offrant de larges possibilités pour le commerce régional. L'appui des autorités et des médias à l'occasion d'une telle manifestation est nécessaire et encourage les organisateurs, malgré des moyens financiers limités, à toujours tenter de faire mieux !

Dates et heures d'ouverture de l'exposition FLORIS 2000

Du vendredi 28 avril au lundi 1^{er} mai. Ouverture officielle le vendredi 28 avril à 14 heures. Ouverture au public : vendredi 28 avril, de 10 h à 22 h ; samedi 29 avril, de 10 h à 22 h ; dimanche 30 avril, de 7 h à 19 h (Radio Suisse romande, émission « Monsieur Jardinier ») ; lundi 1^{er} mai, de 10 h à 18 h.

La présidente: Annelise Thiébaud
Le vice-président: Bernard Wille



Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture

Assemblée des délégués du samedi 19 février 2000, à Echallens

A 14 h, dans la magnifique salle du Thurlet de l'Hôtel de Ville, le président Jean-Michel Tenthorey ouvre la 93^e assemblée des délégués en apportant les salutations d'usage.

Toutes les sections sont représentées. Une soixantaine de personnes, délégués, membres honoraires et invités confondus ont pris part à nos débats. Nous ont honorés de leur présence : MM. Jean-Pierre Mettraux, municipal à Echallens ; le Dr Pierre-Alain de Meuron, vétérinaire cantonal ; Yves Pellaux, de Prométerre ; Pierre-André Bonzon, inspecteur cantonal des ruchers ; Frédy Grognuz, président de l'Association des inspecteurs ; Fernand Bovy et Jean-Louis Röthlisberger, délégués SAR, ainsi que la presse : « Terre & Nature », « Echo du Gros-de-Vaud » et « 24 Heures ».

Une minute de silence est respectée en l'honneur des collègues disparus.

Allocution du président

Jean-Michel Tenthorey rapporte les points essentiels de l'année écoulée et informe que la FVA compte plus de 1000 membres avec 15 000 colonies recensées, qui représentent une lignée de ruches Dadant d'un peu plus de 10 km de long. L'effectif des apiculteurs affiliés à la FVA diminue. En trente ans, leur nombre a baissé d'environ 400 membres. Ces chiffres sont inquiétants.

Le comité s'est réuni à sept reprises durant l'année. Mis à part les exigences administratives, un travail important a été réalisé afin de garantir un bon fonctionnement de la fédération. Des contacts réguliers avec différents services de l'Etat de Vaud, nos délégués SAR et l'inspecteur cantonal permettent à chacun de défendre au mieux l'apiculture vaudoise.

La stratégie adoptée pour le dernier Comptoir suisse a été très enrichissante et concluante. Les sections qui ont participé à cette réussite sont remerciées.

Dans la lutte contre le varroa, le mode de distribution et d'encaissement des produits ainsi que la discipline et l'effort consentis par les apiculteurs sont satisfaisants. Chacun a compris l'importance d'une lutte effectuée avec des produits homologués. Les produits disponibles demandent une application délicate qui requiert une formation ou une information sérieuse. Les sections, avec l'aide des conseillers, sont sollicitées pour apporter cette instruction. L'apiculture vit depuis quelques années une période difficile. Le comité met beaucoup d'énergie à sauvegarder une apiculture prospère et reste à l'écoute de chaque remarque ou suggestion éventuelle.

Le président termine son rapport en remerciant tous ceux qui œuvrent au progrès de l'apiculture, ainsi que les instances dirigeantes de notre canton qui sont à l'écoute de nos préoccupations.

Rapport du caissier

Henri Geissbühler distribue un relevé des comptes 1999. Les comptes de la fédération font apparaître un bénéfice de Fr. 2053.51. Au 31.12.1999, notre fortune se monte à Fr. 13 357.11. Le budget 2000 laisse présumer un déficit de Fr. 2100.- (Fr. 4500.- sont prévus pour les labels).

La caisse des acariens présente un fonds de Fr. 117 953.05, soit une augmentation de Fr. 5574.10 par rapport au 1.1.1999.

Pour 2001, les cotisations restent fixées à Fr. 6.- par membre.

Les comptes ont été vérifiés par MM. Georges Sonnard et Jean-Claude Chanson, respectivement des sections de Lucens et Morges. De leur rapport il ressort que sur la base des pièces justificatives les comptes sont exacts et correctement tenus. Ces comptes sont acceptés par l'assemblée et décharge en est donnée au caissier, au comité et aux vérificateurs.



Vulgarisation

Jean-Claude Rossier relève qu'en 1999 les conseillers ont une fois encore soutenu notre apiculture en dispensant plus de cinq cents heures de cours divers auprès des sections, conférences et causeries scolaires. L'intérêt pour cette vulgarisation est manifestement soutenu, même si certains sociétaires préfèrent rester à la maison pour des raisons connues d'eux seuls. Cette attitude de repli est dommageable pour l'ensemble de l'apiculture. Le temps où pour de nombreux détenteurs d'abeilles consistait à placer sur leurs ruches les magasins à miel au printemps et à les retirer en automne est révolu. Depuis le début de ce siècle, la science et les connaissances apicoles ont progressé d'une manière remarquable. Les maladies et autres parasitoses ont elles aussi suivi cette même évolution. Nous ne pouvons plus nous contenter d'être des détenteurs d'abeilles. Pour devenir des apiculteurs chevronnés, quoi de mieux que participer à nos assemblées, à suivre nos cours et conférences, à lire et relire les bons ouvrages apicoles qui ne manquent pas dans les librairies ou plus simplement auprès de la Bibliothèque de la SAR.

Lors du cours de perfectionnement romand à Grangeneuve, quelle ne fut pas sa surprise d'entendre de jeunes conseillers déclarer que sans leur passion naissante pour l'apiculture, ils n'auraient certainement pas continué à suivre les assemblées de section et autres cours, et ce à cause du peu de chaleur humaine qui s'en dégagait, du ton professoral des aînés croyant souvent tout savoir. Ces critiques sont excessives et sont à mettre sur le compte de jeunes membres qui voudraient secouer le « cocotier » et l'apathie de certains. Nous devons méditer et accepter ces critiques souvent constructives. Si les jeunes trouvent peu de plaisir à nous fréquenter, comment voulons-nous les fidéliser à l'apiculture ? Laissons de côté notre égoïsme, notre discrétion légendaire : nombre de ruches, quantité de miel récolté, tours de main, trucs du métier, etc. C'est aussi la tâche de la vulgarisation de se montrer à la hauteur, de faire en sorte que nos jeunes collègues aient du plaisir en notre compagnie pour qu'ils puissent transmettre aux générations futures cette passion apicole qui nous anime.

Au cours de l'an passé, deux conseillers ont donné leur démission. Il s'agit de MM. Nicolas Bruhin et Joël Pahud. Ils sont remerciés pour leur savoir donné à l'apiculture. Ces départs ont été compensés en partie par l'arrivée de M. Philippe Kovar, transféré du groupe des moniteurs.

Moniteurs-éleveurs

Pierre-André Bonzon précise que c'est avec un effectif réduit que le groupement a poursuivi ses activités. Comme pour tous les apiculteurs, la lutte contre le varroa reste une priorité. Les moniteurs ont adapté leur élevage et la sélection de notre carniolienne, pour produire des colonies répondant aux exigences actuelles. Les parasites ainsi que les traitements stressent nos abeilles et entament leur vitalité. Pour compenser ce déficit et éviter l'affaiblissement des colonies, il est évident que la qualité des reines joue un rôle important. La sélection s'est orientée sur des lignées précoces, bien développées, supportant mieux ces contraintes. Avec des colonies actives, une ponte soutenue des reines, la population de nos ruches est en mesure de favoriser l'hygiène et la santé des abeilles. Reste à l'homme de mettre tout en œuvre pour faciliter la tâche de nos protégées. Avec les difficultés que les apiculteurs rencontrent, l'intérêt pour l'élevage des reines n'a pas faibli, bien au contraire. L'apparition de nouveaux visages dans les stations de fécondation prouve que notre sélection fait encore des adeptes.

En 1999, plus de 2300 ruchettes ont été montées à Vermeilley, c'est un succès, un record et une récompense pour tous les moniteurs qui ne ménagent pas leurs efforts pour le bien de l'apiculture. Avec le sang neuf et la jeunesse apportés par deux nouveaux moniteurs MM. Alain Jufer et Michel Groux, l'avenir du groupement vaudois paraît limpide et prometteur.

Pour terminer, Pierre-André Bonzon remercie chaleureusement tous les moniteurs, car sans un esprit d'équipe, une excellente collaboration et un enthousiasme certain, la mission serait impossible.



Contrôle du miel

Bernard Cherpillod relève que cette dernière année du millénaire n'aura pas une grande notoriété dans les annales de l'apiculture vaudoise. La récolte a été de moyenne à faible, sauf pour les nantis de certaines régions.

En 1998 il a été effectué 471 contrôles pour 119 043 kg de miel et, en 1999, 348 contrôles pour 83 131 kg de miel. Sur les 348 échantillons, plus de la moitié avait une teneur en eau se situant entre 18 et 18,5%. Treize miels ont été refusés pour des taux d'humidité allant jusqu'à 22%. Les conditions atmosphériques ne sont pas étrangères à cet état de fait. Un petit effort de chacun, en laissant les abeilles faire le travail qu'elles savent si bien faire, améliorerait sensiblement la situation.

Dans le but de combler quelques erreurs répétitives et de former les nouveaux contrôleurs de section, une séance d'instruction a eu lieu le 28 avril, au Restaurant du Stand de Vernand. Les deux contrôleurs analytiques de la FVA (Cherpillod et Renevier) ont suivi avec intérêt le 30 octobre dernier, au Liebefeld, un cours de perfectionnement sur l'évaluation des étiquettes et des emballages, comprenant également l'appréciation sensorielle, la propreté et l'aspect des miels.

Etat sanitaire du rucher vaudois

Pierre-André Bonzon, inspecteur cantonal: la principale préoccupation des apiculteurs et du service sanitaire est la lutte contre le varroa. Aucune technique apicole, aucun traitement n'a permis jusqu'à ce jour d'éradiquer ce parasite. Celui-ci favorise le développement de maladies virales, auxquelles nos abeilles ne peuvent survivre. La varroase à elle seule cause plus de dégâts dans nos ruchers que l'ensemble des maladies ou des parasites qui affectent nos abeilles. C'est un paradoxe si l'on songe que cette épizootie est classée dans les épizooties à surveiller, selon l'Ordonnance sur les épizooties du 27 juin 1995.

Pour lutter efficacement contre cette parasitose, l'apiculteur doit contenir le taux d'infestation des colonies, en contrôlant régulièrement la chute naturelle des varroas et en effectuant les traitements nécessaires en temps opportun. Il est primordial de s'assurer que les produits administrés soient performants afin de réduire au minimum le varroa. Un traitement d'appoint en période sans couvain reste le seul moyen de contrôle efficace.

Les loques sont ou seront malheureusement toujours d'actualité. Une recrudescence de ces épizooties est même favorisée par l'affaiblissement des colonies dont la vitalité est hypothéquée par les parasites et les traitements appliqués. Dix-huit cas de loque américaine et onze cas de loque européenne dénombrés dans le canton ont entraîné l'incinération de 130 colonies. Quatre foyers importants sont à signaler dans les districts de Morges, Orbe, Moudon et Yverdon. Quarante-quatre communes sont actuellement sous séquestre, auxquelles viendront s'ajouter, dès le 1^{er} avril, dix communes du district de Nyon, suite aux mesures prises pour lutter contre l'extension du feu bactérien.

Pour la deuxième année consécutive, les acides organiques (acide formique et oxalique) et les huiles essentielles (sous forme de Thymovar) ont été distribués. En 1999 il y a eu une baisse d'intérêt pour ces produits. Le mode d'application de ces traitements décourage certains détenteurs d'abeilles qui cherchent avant tout la facilité. D'autres s'avèrent insatisfaits des résultats obtenus! Encore faut-il respecter les directives du fabricant! Une minorité est encore persuadée que les produits utilisés à l'étranger et non homologués en Suisse sont meilleurs (l'herbe est toujours plus verte chez nos voisins). S'il s'agit de produits destinés à l'apiculture passe encore, mais les inconscients qui s'improvisent chimiste d'un jour ou grand sorcier dans leur société sont mis en garde. Qu'advient-il de notre hobby lorsque nos miels seront reconnus contaminés?

La lutte intégrée donne d'excellents résultats pour ceux qui savent travailler. Faisons confiance à nos chercheurs dont le travail un jour aboutira sur la solution.

A titre d'information, des essais patronnés par la maison Bayer ont été effectués à grande échelle pour déterminer l'efficacité du *Bayvarol* et la résistance des varroas à la fluméthrine. Si certains de nous espéraient réutiliser sans tarder ce mode de traitement,



ils devront déchanter car le varroa affiche une résistance indéniable aux pyréthriinoïdes utilisés jusqu'à ce jour. Les bandes *Apivar* à base d'amitrazé sont reconnues cancérigènes, par conséquent il est heureux que l'homologation n'ait pu aboutir. L'*Apiguard* à base d'huiles essentielles n'a guère convaincu nos collègues belges. Son homologation n'a pas été demandée dans notre pays. Le Coumaphos diffusé par bandes est fabriqué aux Etats-Unis, mais déjà des résistances à ce produit ont été décelées chez nos amis italiens qui ont utilisé le *Périsin* sans trop de discernement. Que reste-t-il donc? L'*acide formique en gel* (qui a fait ses preuves aux Etats-Unis) contre tous les acares. Le brumisateur d'*acide oxalique* pour les traitements au trou de vol, etc. Voir les récents articles publiés dans les revues apicoles. A quand le remède qui permettra enfin d'éliminer le varroa?

L'inspecteur cantonal termine son exposé en nous parlant de la réforme de l'inspectorat et du rôle du Service vétérinaire.

Comptoir Suisse 1999

En sa qualité de remplaçant du responsable du Comptoir, Jean-Louis Röthlisberger étant au Congrès Apimondia à Vancouver, Bernard Cherpillod fait le bilan de cette manifestation.

Le Comptoir s'est déroulé du 9 au 20 septembre. Il a été avancé d'une semaine et le stand de la FVA a changé d'emplacement pour la troisième année consécutive. Conformément à l'option prise lors de l'assemblée des délégués, le 13 février 1999, le stand a été tenu chaque jour par une section différente. Cette nouvelle formule a été concluante et enrichissante, il s'est vendu 218 kg de miel contre 172 en 1998.

Petits et grands se sont arrêtés en nombre à notre stand pour déguster d'excellents miels de diverses régions du Pays de Vaud. Par moments il y avait foule autour de la ruche d'observation. Chacun était à l'écoute de nos spécialistes apicoles qui répondaient avec compétence aux questions posées. Toutes les sections ont joué le jeu en déléguant des apicultrices et apiculteurs qualifiés et motivés. En plus des abeilles et du matériel exposés, le stand a été animé tantôt par un orchestre folklorique, tantôt un verre de vin de l'amitié. Un grand merci et bravo à toutes les personnes qui ont œuvré bénévolement pour défendre la cause apicole et promouvoir un miel de qualité démarqué par un label.

Comptoir Suisse 2000

Il se déroulera du 13 au 24 septembre. En principe l'emplacement du stand sera le même que l'année dernière. Vos idées d'aménagement et de décoration sont toujours les bienvenues.

Le tirage au sort du jour et de la section a donné le résultat suivant:

Mercredi 13	Lucens	Jeudi 14	La Menthue
Vendredi 15	Morges	Samedi 16	Le Jorat
Dimanche du Jeûne 17	Gros-de-Vaud	Lundi du Jeûne 18	Cossonay
Mardi 19	Haute-Broye	Mercredi 20	Moudon
Jeudi 21	Chamossaire	Vendredi 22	Côte vaudoise
Samedi 23	Nyon	Dimanche 24	Lausanne

Cours débutants

Jean-Claude Rossier a enregistré une trentaine d'inscriptions. La théorie sera donnée à l'Ecole d'agriculture de Marcellin, de 9 h à 16 h. Les thèmes suivants seront développés: samedi 4 mars: *Les produits de la ruche – L'apiculture et ses rapports avec l'arboriculture et l'agriculture – Conduite et travaux à la ruche – Installation d'un rucher;*



samedi 18 mars : *L'abeille – L'apiculture du futur – Fabrication des ruches et du matériel apicole – Le matériel d'extraction et de laboratoire*; samedi 1^{er} avril : *Elevage des reines – Inspectorat et maladies des abeilles – L'apiculteur et sa formation – Le miel de l'apiculteur au consommateur*. La pratique suivra sur trois samedis, les dates seront fixées selon les conditions atmosphériques.

Coût du cours : Fr. 50.– par participant, possibilité de prendre le repas de midi à l'Ecole pour le prix de Fr. 20.– boissons comprises, places de parc à disposition.

Label « Miel du Pays de Vaud »

Lors de l'assemblée des délégués du 13 février 1999, le règlement-cadre pour l'utilisation de la marque et le contrat de licence pour l'utilisation de cette marque ont été admis. Seul le cahier des charges de la commission de la marque devait être modifié et soumis pour approbation cette année. Après quelques corrections rédactionnelles apportées par l'assemblée, ce document a été admis sans opposition. Le président a présenté succinctement le fonctionnement du label et les conditions clés pour pouvoir obtenir la marque « Miel du Pays de Vaud ». Cette démarche est volontaire. Suite à une décision prise lors de l'assemblée des présidents du 11 octobre 1999, le dépôt de la marque « Miel du Pays de Vaud » a été demandée auprès de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle, le 18 octobre dernier.

Classification des sections au sein de la FVA

Jusqu'à maintenant la classification des sections ne correspondait ni à l'ordre alphabétique, ni à l'année de fondation. Dorénavant elles seront classées dans l'ordre alphabétique. Cette modification sera apportée dans l'Agenda apicole 2001. Les contrôleurs du miel seront informés par écrit du nouveau numéro de leur section.

Election statutaire du comité

Aucun membre n'étant démissionnaire, le comité est réélu par acclamation.

Vérification des comptes 2000 et assemblée 2001

Les sections de Morges et Moudon sont désignées pour vérifier les comptes 2000 et la section de la Haute-Broye pour mettre sur pied l'assemblée des délégués de février 2001.

Ont également pris la parole :

Dr Pierre-Alain de Meuron, vétérinaire cantonal. Il remercie les apiculteurs, les inspecteurs et la FVA pour l'énergie dépensée dans la lutte contre le varroa. Il est conscient que les traitements recommandés ne sont pas toujours bien acceptés, mais ces produits ne sont pas tombés du ciel, ils ont tous été étudiés et testés. Le Service vétérinaire cantonal ne peut que conseiller à chacun d'utiliser les produits proposés. Dans ces moments difficiles il faut être solidaire les uns envers les autres, tant les apiculteurs que les inspecteurs et le Service vétérinaire. Il souhaite à chacun beaucoup de succès pour l'avenir.

M. Yves Pellaux, de Prométerre. Il constate une fois de plus que les soucis des apiculteurs convergent avec ceux rencontrés dans l'agriculture. Même pour un hobby tel que l'apiculture il faut toujours plus de professionnalisme pour avoir une place sur le marché, d'où la bienvenue d'un label. Il félicite les apiculteurs pour l'enthousiasme qu'ils portent à leurs abeilles.

M. Femand Bovy, délégué SAR. Il nous rappelle le 1^{er} Congrès romand d'apiculture, ouvert gratuitement à tout le monde, lequel suivra l'assemblée des délégués du 18 mars 2000, à Neuchâtel. Une affiche est remise aux sections. En 2001, se déroulera la 125^e assemblée des délégués. Pour marquer l'événement, l'aide d'une section sera la bienvenue, avis aux amateurs.



M. Jean-Pierre Mettraux, municipal à Echallens. Il nous présente sa commune, chef-lieu du district du même nom, bien implantée au centre du Gros-de-Vaud. Echallens a connu un fort développement durant ces vingt dernières années, sa population a plus que doublé pour atteindre 4200 habitants aujourd'hui et de nouvelles constructions continuent à sortir à un rythme soutenu. Le bourg attire beaucoup de jeunes ménages grâce à sa qualité de vie et aux infrastructures modernes. Sur le plan économique, Echallens abrite de nombreuses entreprises, bureaux et commerces qui offrent environ mille emplois.

La population est très dynamique dans les domaines culturels et sportifs. Il existe actuellement près de cinquante sociétés sportives, musicales, culturelles ou folkloriques. Les équipes de football et de basketball évoluent avec brio en 1^{re} ligue et le club d'échecs est champion suisse depuis une dizaine de jours. La Maison du blé et du pain est connue bien au-delà des frontières cantonales, voire nationales. Il remercie la FVA d'avoir choisi Echallens pour son assemblée des délégués.

A 16 h 10, le président clôt l'assemblée, puis nous partageons un agréable apéritif offert par la commune d'Echallens.

Un grand merci à la commune d'Echallens pour son chaleureux accueil et à Frédy Grognuz, président de la section du Gros-de-Vaud, pour l'organisation de cette journée.

Le secrétaire : B. Cherpillod

Jean-Pierre Amaron Matériel apicole, miels,
« En Corjon », 1026 Echandens

**ruches neuves pastorales
toit plat ou chalet, 10 ou 12 cadres DB**

rapport qualité-prix sans concurrence, par ex. Fr. 142.- pour DB past. 10 cadres (y compris une hausse et tous les cadres montés). Rabais de quantité.

Le 8 avril 2000, portes ouvertes de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h. Verre de l'amitié.

Avril, mai 2000, ACTION:

Cadres corps DB montés, prêts à filer	1.80 pièce	Cadres hausse DB montés, prêts à filer	1.70 pièce
filés	2.80 pièce	filés	2.50 pièce
filés, cirés	4.80 pièce	filés, cirés	3.50 pièce

Cire corps ou hausse, par 5 kg Fr. 14.50 le kg; dès 10 kg Fr. 13.- le kg. Reprise de la vieille cire en pain entre Fr. 6.- et Fr. 7.50 le kg, selon qualité. Candi 20% miel en barquette d'env. 1 kg Fr. 5.50 le kg. Pour un achat supérieur à Fr. 500.-, rabais 5%, Fr. 1000.-, rabais 7,5%. Ouverture en avril et mai: les mercredi et samedi après-midi entre 14 h 30 et 18 h 30. Ne venez pas sans autre, assurez-vous que nous avons ce que vous demandez en stock au tél. 0033 381 636867. Prix courant et catalogue sur demande.

